DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES **PUBLICS/SECTEUR FINANCES**

ARR2021_ 0076

ARRÊTÉ

OBJET: CESSATION DE FONCTION DE NINA DUPART EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008,

VU l'arrêté ministériel en date du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents.

VU l'instruction ministérielle du 21 avril 2006,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2008 fixant les indemnités de responsabilité allouées aux régisseurs des régies de recettes et/ou d'avances,

VU l'arrêté n° 96-03 en date du 9 janvier 1996, modifié par l'arrêté n° 02-06 en date du 4 février 2002 et par décisions n° D07-164 du 18 octobre 2007 et D11-26 du 3 février 2011, portant création de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° A12-85 en date du 12 juin 2012 portant nomination de Madame Catherine VENEZIANO en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU l'arrêté n° ARR2018_0184 en date du 14 août 2018 portant nomination de Madame Nina DUPART en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture,

VU la délibération du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégation au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n°DEC2021-0047 du 25 mars 2021 portant modification du siège,

VU l'avis conforme de la Comptable publique en date du 1er avril 2021,

VU l'acceptation du régisseur titulaire en date du 1^{er} avril 2021,

1/3



NI C

ID: 077-217703370-20210412-ARR2021_0076-AR

Suite de l'arrêté n° ARR2021_

0076

Portant « CESSATION DE FONCTION DE NINA DUPART EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE »

CONSIDÉRANT le départ de Madame Nina Dupart à effet du 20 novembre 2020,

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Il est mis fin aux fonctions de de Madame Nina DUPART en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes auprès du service Culture, à effet du 20 novembre 2020.

ARTICLE 2: Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame la Comptable publique du SGC de Chelles ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel, pour exécution ;
- aux intéressés,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3:</u> Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

<u>ARTICLE 4:</u> Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'État.

La Comptable publique Odile VIVA Pour avis conforme du 1^{er} avril 2021

Le régisseur titulaire Catherine VENEZIANO

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Le mandataire suppléant

Nina DUPART

(Mention manuscrite « Vu pour acceptation »)

Absente

2/3

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

VII LE

DE

MI C

ID: 077-217703370-20210412-ARR2021_0076-AR

Suite de l'arrêté n° ARR2021_ <mark>0 0 7 6</mark> Portant « CESSATION DE FONCTION DE NINA DUPART EN QUALITE DE MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DU SERVICE CULTURE »

Fait à Noisiel, le

12 AVR. 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le

1 5 AVR. 2021

Affiché en Mairie le 15 AVR. 2021 Publié au Recueil des Actes Administratifs le

1 5 AVR. 2021

Notifié le 15 AVR. 2021

3/3